

2026



Appel à projets :

Analyse
épidémiologique des
rhumatismes et
maladies
musculosquelettiques
(RMS) en France

Dates de clôture des soumissions : le 7 mai 2026 pour l'étape 1 et le 29 octobre 2026 pour l'étape 2

Contexte et objectif

Les rhumatismes et maladie musculosquelettiques (RMS) représentent un enjeu majeur de santé publique, en raison de leur forte prévalence (29, 5 % de la population française en 2023¹), de leur impact sur la qualité de vie et de leur contribution à la perte de capacité fonctionnelle et aux recours aux soins. Les conséquences des RMS incluent des douleurs chroniques, des limitations fonctionnelles, une perte de qualité de vie, une exclusion sociale, une désinsertion professionnelle et un impact psychologique majeur.

Malgré leur poids sanitaire et socio-économique considérable, les RMS restent sous-représentés, voire négligés, dans les priorités de santé publique, les dispositifs de surveillance et les politiques de prévention. En France, on estime que plus de 20 millions de personnes sont concernées, par au moins un RMS, avec des pathologies fréquentes telles que la lombalgie (plus de 9 millions de cas), l'arthrose (plus de 9 millions de cas) ou l'ostéoporose (plus de 5 millions de cas d'après une étude récente qui estime sa prévalence à 7,6%)^{1,2}. Les rhumatismes inflammatoires chroniques bien que touchant une proportion moins importante de la population, sont très invalidants et ont un impact économique considérable. Ainsi, en 2023, la polyarthrite rhumatoïde (0,5% de la population), la spondyloarthrite ankylosante (0,4% de la population) et les maladies apparentées ont généré à elles seules 2,3 milliards d'euros de dépenses annuelles³.

Dans un contexte de vieillissement démographique et de progression des maladies chroniques il est nécessaire de développer une approche intégrée, fondée sur l'épidémiologie appliquée, capable de mieux caractériser les populations à risque, d'identifier les déterminants modifiables, et de soutenir des interventions ciblées, multidisciplinaires et équitables. Cela suppose de renforcer la production de données épidémiologiques robustes, actualisées et exploitables, afin d'orienter les priorités de recherche, sensibiliser les pouvoirs publics, structurer des stratégies de prévention efficaces et évaluer leur impact à long terme. Faire des RMS un enjeu de santé publique prioritaire est aujourd'hui une nécessité.

Pour répondre à cet enjeu majeur, la Fondation Arthritis, Arthritis R&D, ainsi que la Société Française de Rhumatologie (SFR), unissent leurs expertises pour renforcer la recherche et la prévention des RMS. La Fondation Arthritis, reconnue d'utilité publique, mobilise et finance la recherche sur les maladies musculo-squelettiques afin de favoriser l'innovation thérapeutique et améliorer la qualité de vie des patients. Arthritis R&D, société par actions simplifiée unipersonnelle détenue à 100 % par la Fondation, pilote les activités scientifiques et développe des projets de recherche translationnelle en rhumatologie en partenariat avec les acteurs académiques et industriels. La SFR est la société savante nationale qui rassemble les professionnels de la rhumatologie et œuvre à promouvoir la recherche, la formation et l'amélioration des pratiques dans les maladies de l'appareil locomoteur.

Depuis plusieurs années, Arthritis et la SFR collaborent dans le cadre de l'initiative Ensemble contre les Rhumatismes (ECR) (ensemblecontrelesrhumatismes.org) qui vise à mieux faire connaître les maladies rhumatismales et musculosquelettiques, à sensibiliser le grand public, à promouvoir la prévention et à soutenir la recherche sur ces pathologies encore insuffisamment visibles dans les politiques publiques.

Dans le prolongement de cette dynamique, Arthritis et la SFR s'associent dans le cadre d'un partenariat stratégique pour lancer un **appel à projets (AAP)** ambitieux **visant à évaluer l'impact des RMS en France, identifier des facteurs de risque modifiables et hiérarchiser ces facteurs pour orienter une future stratégie de prévention**. Cet AAP vise à soutenir un projet **collaboratif** et structurant, comprenant deux volets distincts :

- 1) la production de données épidémiologiques descriptives fiables, constituant un socle majeur pour le développement des connaissances, l'élaboration des politiques publiques et informer la population
- 2) la hiérarchisation des facteurs de risque modifiables identifiés en fonction de leur impact et leur potentiel d'action, pour définir des priorités stratégiques en matière de prévention ciblée auprès des populations à risque.

AAP : Analyse épidémiologique des rhumatismes et maladies musculosquelettiques (RMS) en France

Les projets soumis devront répondre aux critères suivants, afin de garantir leur pertinence, leur impact et leur faisabilité et leur reproductibilité.

- Le **premier volet** du projet sera consacré à la collecte et à la **production de données épidémiologiques robustes, chiffrées et actualisées** (incidence, prévalence, facteurs de risque modifiables ...). Ces données devront être structurées et exploitables afin de permettre, à moyen et long terme, l'élaboration d'un livrable concret tel qu'un atlas des RMS, une cartographie, une segmentation nationale ou tout autre outil pertinent. Les porteurs de projet sont invités à préciser le type de livrable qu'ils envisagent afin de garantir son utilité et son exploitation. Il sera accordé une attention particulière à la capacité du livrable ou de l'outil à être régulièrement alimenté par des mises à jour des données dans le temps, afin d'assurer sa pérennité et sa pertinence. Un tel outil stratégique permettrait, à terme, de comparer, analyser et visualiser la charge des maladies, les facteurs de risque et les ressources disponibles, afin d'orienter les politiques de santé, la recherche et les actions de prévention sur des bases factuelles.
- La collecte de données sur les facteurs de risque modifiables est un élément central du premier volet, car elle établit la fondation nécessaire au second volet, dédié à leur hiérarchisation en vue de définir des priorités stratégiques de prévention.
- Le **deuxième volet** du projet visera à établir une **hiérarchisation des facteurs de risque modifiables** identifiés, en les classant selon leur impact et leur potentiel d'action. Cette hiérarchisation prendra en compte non seulement leur poids épidémiologique (impact sur la survenue des RMS), mais aussi leur poids global, incluant les dimensions sanitaires, économique et humaine. L'objectif est de dégager des priorités claires pour orienter, à terme, des stratégies de prévention ciblées et efficaces, en concentrant les efforts sur les leviers les plus pertinents et les plus actionnables.
- Le projet pourra s'appuyer sur des **données prospectives ou rétrospectives**, en veillant à garantir leur qualité, leur actualisation et leur exploitabilité.
- Le projet devra être collaboratif, ambitieux et structurant, réunissant des expertises complémentaires, notamment en rhumatologie, épidémiologie et santé publique. Seront particulièrement encouragées les approches transversales couvrant plusieurs champs thématiques, Seront particulièrement encouragées les approches transversales intégrant plusieurs dimensions clés des RMS, telles que : la caractérisation des populations à risque, l'identification et la hiérarchisation des facteurs de risque modifiables, l'évaluation de l'impact sanitaire, économique et sociétal des RMS, la structuration et l'interopérabilité des bases de données. Ces approches doivent viser à maximiser l'impact scientifique et sociétal du projet. Les liens avec les réseaux de recherche et les acteurs de terrain seront fortement valorisés.
- Une forte attente de valorisation des résultats est attendue, tant sur le plan scientifique qu'institutionnel. Le projet devra produire des données chiffrées sur l'incidence, la prévalence des pathologies, **leur impact social et sociétal, ainsi que leur coût**. Ces données devront être exploitables dans le cadre de la recherche (afin de nourrir de futurs projets et orientations stratégiques) ainsi que dans la communication institutionnelle, notamment à travers des actions de sensibilisation, le dialogue avec les décideurs et la diffusion des résultats scientifiques. Cette double valorisation constituera une véritable valeur ajoutée pour le projet.
- Le projet doit porter sur **au moins deux pathologies prioritaires** dans le champ des RMS en France en termes de fréquence, de sévérité clinique et de coût socio-économique (parmi les groupes de rhumatismes les plus impactants : rhumatismes inflammatoires, lombalgies, arthrose et ostéoporose)
- Une attention particulière sera portée aux projets proposant le développement d'outils d'analyse ou de modélisation transposables à d'autres RMS, non évaluées dans le projet, en s'appuyant sur des facteurs de risque ou des mécanismes communs.

AAP : Analyse épidémiologique des rhumatismes et maladies musculosquelettiques (RMS) en France

- Un intérêt particulier sera également accordé aux projets favorisant la structuration ou l'enrichissement de bases existantes, ou la création de bases pilotes interopérables et exploitables à plus long terme pour d'autres applications, telles que la surveillance épidémiologique.
- Le projet doit obligatoirement s'inscrire dans une logique de répliquabilité méthodologique avec une attention portée à l'interopérabilité des données et leur potentiel de réutilisation.
- Le projet doit être rigoureusement structuré en étapes clairement définies, avec des livrables intermédiaires et finaux concrets, permettant une exploitation des données et des résultats à court, moyen et long terme. Le financement sera progressif et déclenché au fur et à mesure de la réalisation des livrables selon le calendrier qui sera défini dans la convention de financement.

Critères d'éligibilité

- Les dossiers de candidature doivent être soumis dans les délais, complets et transmis dans le format demandé.
- La qualité de la structuration du projet, la clarté du diagramme de Gantt, la précision dans la description des livrables, des jalons et l'adéquation des budgets associés, seront pris en considération dans l'évaluation des dossiers.
- Le projet de recherche doit répondre à l'objectif de l'appel à projets : évaluer l'impact des RMS en France, identifier les facteurs de risque modifiables et hiérarchiser ces facteurs pour orienter une future stratégie de prévention.
- Le projet doit être structurant et collaboratif, avec un plan de travail détaillé, une méthodologie claire et des livrables atteignables en 3 ans.
- Le consortium doit inclure au minimum deux équipes françaises éligibles, rassemblant des compétences complémentaires (épidémiologie, rhumatologie, santé publique ...)
- La qualité de la transversalité (intégration de plusieurs domaines scientifiques, technologiques ...) sera prise en compte dans l'évaluation des projets.
- Le porteur de projet et les partenaires doivent être des chercheurs statutaires (université, hôpital, EPST) experts dans les RMS.
- Le porteur de projet doit être affilié à une équipe de recherche en rhumatologie inscrite à la Liste Annuelle de Recherche (LAR, [lien](#)) de la Société Française de Rhumatologie.
- Les membres du consortium doivent appartenir à des laboratoires de recherche affiliés à une université ou à un organisme public de recherche. La subvention ne peut être attribuée à des structures associatives.
- Les laboratoires doivent être agréés au Crédit Impôt Recherche (CIR) par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, soit en étant référencés dans la liste des établissements agréés pour le CIR, soit en disposant d'un numéro d'agrément CIR. Les organismes agréés sont listés sur le site du ministère (liste non exhaustive).
- Une seule candidature est autorisée par équipe porteuse de projet (définie selon la certification HCERES).

Seules les candidatures répondant aux critères d'éligibilité seront examinées.

Financement

Le montant alloué au le projet est de 400 000 € pour une période totale de 3 ans. Le financement sera versé selon un échéancier défini, chaque tranche étant conditionnée à l'atteinte des livrables et des jalons, et au respect du calendrier figurant dans le diagramme de Gantt.

Les coûts éligibles sont les suivants :

- frais de fonctionnement du projet (y compris les frais de mission, qui ne doivent pas dépasser 5 % du montant total),

AAP : Analyse épidémiologique des rhumatismes et maladies musculosquelettiques (RMS) en France

- les frais liés à la collecte et à l'analyse de données (accès aux bases de données, enquêtes terrain, logiciels d'analyse ou de modélisation ...)
- frais de développement d'outils
- frais liés à la structuration de bases de données ou registres (mise en place ou enrichissement de bases, hébergement sécurisé, anonymisation, documentation).
- frais de sous-traitance, sous réserve qu'ils soient directement liés aux activités du projet et dûment justifiés dans le dossier de candidature.
- publications,
- rémunération de poste, non statutaire, dédié à la mise en œuvre du projet selon les besoins scientifiques et techniques.

Les frais de gestion, environnementaux et administratifs des organismes ne pourront pas dépasser 10% et devront être inclus dans l'enveloppe globale de 400 000€, qui ne pourra en aucun cas être dépassée.

Modalités de soumission

La procédure de soumission se déroulera en deux étapes :

1. Première étape : Lettre d'intention (LI)

Les candidats devront soumettre :

- Une lettre d'intention présentant les grandes lignes du projet, le consortium, le budget prévisionnel, le calendrier, les livrables et les jalons.
- Le CV du coordinateur (maximum 2 pages par CV)
- Le CV des partenaires (maximum 2 pages par CV)
- Les principales publications scientifiques du coordinateur (maximum 10 références)
- Les principales publications scientifiques de chaque partenaire (maximum 10 références)

2. Deuxième étape : Dossier complet (pour les projets présélectionnés)

Les candidats retenus à l'issue de la première étape devront fournir :

- Le projet scientifique complet et le budget final
- CV du coordonnateur et des partenaires
- Une présentation PowerPoint commentée (4 à 5 diapositives),
- La liste des livrables, des jalons et le calendrier d'exécution du projet
- Tout autre document jugé pertinent (lettres de soutien, etc.).

La soumission des pré-demandes et des dossiers complets s'effectuera via la plateforme dédiée : <https://arthritis.syntosolution.com/>

Evaluation et sélection des projets

Les candidatures seront évaluées par un comité de sélection ad hoc mis en place par Arthritis et la SFR qui fera appel à un panel d'experts indépendants externes (nationaux et internationaux).

Le financement sera accordé après le rapport du comité de sélection et l'approbation de la direction des deux partenaires, sur la base des critères suivants :

- La pertinence de la proposition : adéquation avec les objectifs de l'appel à projets RMS, réponse à un enjeu sociétal majeur.
- L'ambition du projet et impact : portée scientifique et institutionnelle du projet, potentiel de valorisation des résultats, capacité à produire des données exploitables, à hiérarchiser les facteurs de risque modifiables pour structurer des stratégies de prévention ciblées.
- La faisabilité du projet :
 - La cohérence entre les objectifs, le calendrier et les livrables ;
 - L'adéquation des ressources humaines, techniques et financières mobilisées ;

AAP : Analyse épidémiologique des rhumatismes et maladies musculosquelettiques (RMS) en France

- Le respect des exigences éthiques et réglementaires ;
 - La solidité du plan de gestion et des modalités de coordination et de gouvernance.
- La qualité du plan de travail : clarté des objectifs et des livrables atteignables dans la durée du projet, cohérence du calendrier sur 3 ans, présence d'un rétroplanning détaillé, structuration rigoureuse en étapes avec livrables intermédiaires et finaux, modalités de suivi et de pilotage.
- La qualité scientifique du projet : pertinence des questions et objectifs scientifiques, qualité des données préliminaires et de la méthodologie proposée, capacité à produire des données épidémiologiques robustes chiffrées et actualisée (prévalence, mortalité, coût, facteurs de risque, consommation de soins ...).
- Qualité méthodologique du projet, en adéquation avec les objectifs du projet et la reproductibilité.
- Originalité et innovation : caractère innovant du projet, notamment les outils d'analyse et de modélisation proposés, ainsi que la capacité à intégrer une approche transversale pour répondre aux enjeux complexes des RMS.
- Structuration des données et interopérabilité : capacité à structurer et enrichir des bases de données existantes, ou à créer des bases pilotes ; répliquabilité méthodologique et interopérabilité des données ; potentiel de réutilisation des données pour la surveillance épidémiologique ou d'autres applications.
- Expertise scientifique et adéquation des équipes : qualité du parcours des participants, pertinence des expertises cliniques, épidémiologiques et méthodologiques au regard des objectifs, production scientifique antérieure (publications, collaborations, etc.).
- Valorisation et diffusion : stratégie de valorisation scientifiques (publications, communications), stratégie de valorisation institutionnelle (sensibilisation, diffusion vers le grand public, dialogue avec les autorités), capacité à nourrir de futurs projets ou orientations stratégiques.

Toutes les candidatures sont évaluées dans le respect d'un accord de confidentialité.

Convention de financement

Le démarrage du projet et le versement de la subvention seront conditionnés par la signature d'une convention de financement et/ou de collaboration entre les bénéficiaires du projet retenu, Arthritis et la SFR.

Cette convention précisera notamment :

- Les résultats clés attendus du projet et le diagramme de Gantt associé ;
- L'échéancier détaillé annexé à la convention, qui fixe les étapes, les jalons et les livrables conditionnant le déclenchement des paiements ;
- Les modalités de copropriété des résultats issus des travaux de recherche ;
- Les obligations de suivi, incluant la soumission annuelle de rapports scientifiques et financiers ; la validation de ces rapports conditionnera le renouvellement du financement ;
- La soumission d'un rapport scientifique et financier final à l'issue du projet.
- Les engagements en matière de communication et de valorisation des résultats, incluant la diffusion scientifique (publications, colloques), la valorisation institutionnelle (dialogue avec les décideurs, actions de sensibilisation) et la visibilité publique du projet (site web, supports de communication, événements).

Calendrier de versement

La subvention sera versée aux bénéficiaires selon l'échéancier défini dans la convention de financement, en fonction de l'atteinte des livrables, des jalons et du respect du calendrier établi dans le diagramme de Gantt.

Le premier versement interviendra après la signature de la convention par l'ensemble des représentants légaux des parties prenantes. Les versements suivants seront conditionnés à la remise et à la validation des rapports intermédiaires et du rapport final du projet.

AAP : Analyse épidémiologique des rhumatismes et maladies musculosquelettiques (RMS) en France

Suivi du projet

Dans le cadre de la convention de financement, le coordonnateur du projet s'engage à transmettre les rapports scientifiques et financiers selon le calendrier défini. Ces rapports devront être rédigés conformément aux modèles types qui seront fournis aux bénéficiaires du projet retenu. Un chef de projet scientifique affilié à Arthritis et/ou de la SFR sera impliqué dans le suivi et l'accompagnement du projet.

Le coordonnateur s'engage également à répondre à toute sollicitation d'Arthritis et de la Société Française de Rhumatologie (SFR) tout au long du projet.

Arrêt du financement

Le financement prendra fin à la validation du rapport scientifique final. Toutefois, il pourra être interrompu en cours de projet, notamment en cas de :

- non-respect des engagements contractuels,
- absence ou retard injustifié dans la transmission des livrables, des jalons ou des rapports,
- dérive significative par rapport au calendrier ou aux objectifs initiaux,
- désengagement d'un ou plusieurs partenaires clés du consortium.

Engagements vis-à-vis d'Arthritis et de la SFR

Le consortium lauréat de la subvention s'engage à respecter les dispositions définies par Arthritis et la SFR. Ces engagements incluent :

- La signature d'un contrat précisant les modalités de collaboration et de financement ;
- La co-propriété des résultats conformément aux dispositions prévues dans la convention ;
- Le respect des obligations de communication, de diffusion et de valorisation des résultats, y compris la diffusion scientifique, les actions institutionnelles et la visibilité du projet.

Les termes détaillés et les obligations seront formalisés dans la convention établie entre les parties après la sélection du projet.

Calendrier

Ouverture de l'appel à projets	Première semaine de février 2026
Clôture de soumission des pré-projets	7 mai 2026
Sélection des pré-projets	Mai-Juin
Annonce des résultats de présélection	Fin juin
Clôture de soumission du projet complet	29 octobre 2026

Contact

Selma EL MESSAOUDI-AUBERT
Chef de projets scientifiques
s.elmessaoudi@arthritisrd.com

Références

1. Estimation basée sur les données de prévalence des troubles musculosquelettiques issues du Global Burden of Disease (GBD 2023) et la population française (INSEE, 2023). Source: Institute for Health Metrics

AAP : Analyse épidémiologique des rhumatismes et maladies musculosquelettiques (RMS) en France

and Evaluation (IHME). Global Burden of Disease Study 2023 (GBD 2023) Results. Seattle, WA: IHME, 2025. Disponible via l'outil GBD Results ; Insee. Bilan démographique 2023. Insee Première n°1978, janvier 2024.

2. Coste, J., Mandereau-Bruno, L., Constantinou, P., Makovski, T. T., Carcaillon-Bentata, L., & Guillemin, F. (2025). Assessing the burden of osteoporosis and clinical fragility fractures in the French general population: Insights from linked healthcare claims and health interview survey data used for surveillance. *Archives of Osteoporosis*, 20(1), 136. <https://doi.org/10.1007/s11657-025-01616-2>

3. Estimation basée sur les données de l'Assurance Maladie. Cartographie des pathologies et des dépenses, 2023